

Arrêté fédéral
sur la gestion du Conseil fédéral en 2000
concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA),
Swisscom SA et la Poste

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral des 8 et 28 février 2001¹,

vu le rapport du Conseil fédéral du 15 juin 2001²,

vu le rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 30 août 2001³,

arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral en 2000 concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA), Swisscom SA et la Poste est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ Non publié dans la FF.

² Non publié dans la FF.

³ FF 2002 3659